

Éditorial

Bienvenue à Madame Bassi-Léger (présidente de l'Afp de Celliers) qui a rejoint le groupe départemental des présidents d'AFP de la Savoie. Cette arrivée renforce la réflexion et éclaire la discussion d'un regard féminin.

Ce groupe réuni le 31 mars a abordé deux sujets essentiels : la question de la structuration des AFP et le bulletin d'information.

Lors des rencontres départementales des AFP de Savoie, à Montricher Albanne, à l'automne dernier, le souhait de créer une structure départementale a été exprimé.

C'est sur ce mandat que le groupe a travaillé sur la forme et l'objet de cette structuration. A partir d'enquêtes réalisées par Sébastien Mailland Rosset (auquel je renouvelle mes remerciements pour cet excellent travail) 3 formes juridiques associatives furent analysées :

- une union des associations syndicales autori-

sées

- une association loi 1901 regroupant uniquement des ASA
- adhésion à un service pastoral regroupant les usagers des espaces pastoraux.

L'objectif principal de cette structure est de mettre en place un groupe au pouvoir représentatif auprès des collectivités et organisme divers. Mais il y a le souhait d'aide en terme de démarches administratives pour les AFP en difficultés de renouvellement des générations au sein de leurs organes délibératifs. Certaines AFP désirent confier à cette structure des tâches financières.

Afin de ne pas démobiliser les équipes d'AFP « dynamiques », une orientation d'adhésion à une base commune, puis à des services à la carte se dessine.....mais il n'est pas question de créer une supra-AFP.

Le groupe départemental présentera un document



de travail aux rencontres annuelles des AFP le vendredi 7 octobre 2011 à Celliers. Rencontres auxquelles j'invite tous les présidents ou leurs représentants.

Le deuxième point traité concerne le bulletin d'information où une nouvelle rubrique permettra de partager les expériences des diverses AFP de Savoie par le biais d'une carte de visite.

Ainsi j'ai l'honneur d'inaugurer ce cycle par la présentation de l'AFP de Montfort, commune de Saint-Marcel.

Bonne lecture et rendez vous cet automne à Celliers.

Gilles Vivet

Président AFP de Montfort

SOMMAIRE

P1 : EDITO

P2-3 : VIE QUOTIDIENNE DES AFP

P4 - 5 : REVUE DE PRESSE

P6 : Un regard sur l'AFP de MONTFORT

Personnes ressources « AFP » en Savoie

Chambre d'Agriculture : Pôle Territoires (04 79 33 82 87)
40 rue du Terraillet—73190 Saint Baldoph

Suivi administratif et animation des AFP : MAILLAND-ROSSET Sébastien
Création : Serge LACOUR

Conseil Général

DUPRAZ Jérôme (04 79 96 74 59)

D.D.T. Bâtiment l'Adret - 1 rue des Cévennes - BP 1106 - 73011 Chambéry Cedex
Conseils réglementaires
BERTHOMIER Patricia (04 79 71 73 33)

Le groupe des président d'AFP s'élargit.

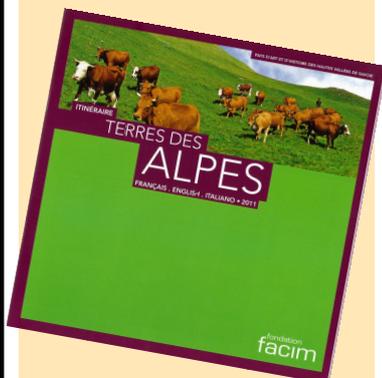
Mme BASSI-LEGER Monique, présidente de l'AFP de Celliers a décidé d'apporter sa contribution à ce groupe dans ses actions et ses réflexions.



A DECOUVRIR !

Après l'itinéraire des chemins du Baroque ou encore des Pierres—Fortes de Savoie, la Fondation pour l'Action Culturelle Internationale en Montagne, Facim signe un nouvel itinéraire thématique teinté de pastoralisme, l'itinéraire « Terre des Alpes ». La découverte de l'architecture traditionnelle de ces villages et hameaux entourés de champs, d'alpages ou de vigne, et construits dans la pente, et la rencontre avec leurs habitants, invitent le visiteur à mieux appréhender les fondements de la société agropastorale savoyarde.

En savoir plus : www.fondation-facim.fr



BIEN CALCULER LE MONTANT DES LOYERS POUR LES IMMEUBLES MIS EN LOCATION

Afin de mettre fin aux disparités constatées entre les départements, l'Etat par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche a souhaité instituer un indice national unique. L'indice national des fermages et sa variation annuelle sont désormais constatés avant le 1^{er} octobre de chaque année et publié au journal officiel.

Ce nouvel indice national est composé de la manière suivante :

Pour 40%, l'indice prend en compte l'évolution du niveau général des prix de l'année précédente. La valeur de cet indice est pour 2010 de 100,50 (base 100 en 2009)

Pour 60%, l'indice prend en compte l'évolution du revenu brut d'entreprise agricole à l'hectare constaté sur le plan national au cours des 5 années précédentes. La valeur de cet indice est pour 2010 de 96,95 (base 100 en 2009)

En pratique, l'indice de fermage national publié au Journal officiel du 28 septembre 2010 est de :

$$(96,95 \times 60\%) + (100,50 \times 40\%) = 98,37 \text{ soit une diminution de } 1,63\%$$

En Savoie, un arrêté préfectoral reprenant cet indice de fermage mais également les valeurs locatives est envoyé annuellement à l'ensemble des mairies et collectivité de

Savoie en général à l'automne. Cette année, l'arrêté préfectoral est paru le 25 octobre 2010.

Pour les baux et conventions pluri-annuelles de pâture en cours

Le nouveau mode de calcul des fermages retient une nouvelle base 100 qui prend comme référence les données "fermage" de l'année 2009 et remplace les indices des références antérieures (mentionnés dans les baux).

Pour effectuer la transition entre le dernier indice départemental 2009 et le nouvel indice national 2010, il faudra toujours reprendre la valeur annuelle du fermage 2009 comme base 100 (indice de référence). **Il ne faut plus utiliser l'ancien indice départemental dans vos calculs de fermage.**

Exemple 1 :

Bail ou CPP dont le montant réglé à la fin de l'année 2009 est de 1000 €

Le montant à payer à la fin de l'année 2010 par l'exploitant sera : 1 000 € x 98,37/100 = 983,70 €.

Pour le calcul du fermage de l'année 2011, il suffira d'appliquer l'indice de fermage 2011 c'est-à-dire remplacer 98,37 par le nouvel indice qui sera publié en octobre 2011 et ainsi de suite chaque année.

NB : Cette méthode né-

cessite d'avoir en tête, le montant du loyer 2009 et l'indice de base 100.

On peut plus simplement appliquer au montant payé l'année précédente, la variation en pourcentage de l'indice des fermages publiée en octobre précédent le paiement.

Ainsi dans notre exemple 1, le pourcentage de variation entre de l'indice entre 2009 et 2010 sera de - 1,63%. Le montant du fermage pour l'année 2010 sera donc de : 1000 € x 0,9837 = 983,70 €.

Pour le calcul du loyer 2011, vous prendrez le montant du loyer 2010 (983,70 €) auquel vous appliquerez le pourcentage de variation publié en octobre 2011.

Pour mettre en place cette méthode, il suffit uniquement de retrouver le montant du loyer de l'année précédente que l'on retrouve généralement assez facilement (compte administratif ou rôles émis).

Pour les nouveaux baux dont la jouissance prend effet après le 1^{er} octobre 2009

Après avoir déterminé le montant de la location, il faudra également préciser dans le bail, l'indice de référence en cours au moment de la signature. Suite page 3)

BOZEL

L'Association foncière pastorale et forestière en bonne voie



Une quarantaine de propriétaires et d'exploitants ont été très attentifs aux explications de Serge Lacour.

Les propriétaires de terrains agricoles et les exploitants travaillant sur la commune ont pu mesurer le travail accompli depuis un an sur ce sujet, lors de la réunion qui s'est tenue jeudi dernier. Jean-Pierre Canova, adjoint au maire chargé de l'environnement et Serge Lacour de la Chambre d'agriculture de Savoie ont présenté l'avancement des travaux.

À l'issue des six réunions en 2010, le groupe de travail, composé de 14 volontaires et de Serge Lacour, a défini le périmètre de la future AFPF. Celui-ci comprendra l'ensemble des surfaces de la commune, à l'exclusion des parcelles urbanisées ou urbanisables. À cet ensemble s'ajouteront les terrains communaux de Bozel

situés sur la commune de Saint-Bon.

Le groupe de travail a aussi rédigé un projet de statut et de règlement intérieur. Serge Lacour a montré tout l'intérêt de cette création avec divers exemples dont celui de Montfort, un hameau de Saint-Marcel. Pour les exploitants, l'avantage essentiel est d'avoir un seul interlocuteur pour mener des actions d'envergure, par exemple le débroussaillage de toute un secteur. Avec en outre des subventions de plus de 50 % pour la plupart des actions. Pour les propriétaires qui sont éloignés ou qui ne souhaitent pas s'investir dans l'exploitation de leurs parcelles, c'est de bénéficier d'une prise en charge de l'entretien, donc d'une pré-

servation de leur patrimoine.

Les étapes suivantes comprendront une invitation à une réunion d'information plus formelle des 850 propriétaires des 40 000 parcelles concernées, ainsi qu'une réponse à la question de l'adhésion à cette AFPF. Celle-ci sera constituée si les représentants de plus de la moitié des surfaces sont favorables. Ensuite, une enquête publique sera diligentée, avec présentation détaillée des statuts et du règlement intérieur, et un plan cadastral pour situer les parcelles concernées. Enfin, un bureau de 15 membres sera élu, dont 3 conseillers municipaux de Bozel. L'enquête publique pourrait intervenir d'ici un an.

Jean-Claude CARRÉ

▲ **Dauphiné libéré 16.12.2010**

▼ **Dauphiné libéré 20.11.2010**

ROTHERENS

La création d'une association foncière pastorale rencontre une vive opposition

Ce jeudi soir, une délégation composée d'une vingtaine de propriétaires fonciers s'est regroupée devant le bâtiment relais où se tenait une réunion de la commission agriculture, environnement, cadre de vie et forêt. Cette délégation avait sorti les pancartes pour protester contre la création d'une Association Foncière Pastorale (AFP) sur la colline de Montraillant.

La délégation a pu nouer un dialogue avec Jean-François Duc, le président de la communauté de communes La Rochette-Val Gelon. Les propriétaires fonciers demandent l'arrêt de la création de l'AFP de Montraillant. Leur demande est fondée sur plusieurs arguments.



Lors de la mobilisation des propriétaires devant le bâtiment relais. Initiée par la communauté de communes La Rochette-Val Gelon, ce dossier reviendra devant le conseil communautaire selon les décisions et les secteurs qui seront déterminés sur le territoire de chaque commune concernée par l'AFP.

Garder la maîtrise du foncier

En effet, ils veulent « transmettre à leurs enfants les terrains que leurs parents leur ont transmis ». De plus, les propriétaires entendent garder la maîtrise du foncier et la liberté de location de leurs terres. S'agissant de la gestion des parcelles boisées, ils estiment être en capacité de l'exercer sans passer par une

AFP. Avant d'ouvrir l'ordre du jour du conseil communautaire qui siégeait à 20 h 30 au bâtiment relais, Jean-François Duc et Eric Kieffer, le vice-président de la commission agriculture, environnement, cadre de vie et forêt, ont fait le point sur l'avancement du dossier de l'AFP. Au point mort depuis un an, ce dossier est relancé

« sur un périmètre plus restreint » que celui envisagé initialement. En effet, la communauté de communes a été sollicitée par des agriculteurs à la recherche de terres agricoles.

Privilégier la concertation

La création d'une AFP passe par l'accord de 50 % des propriétaires concernés.

Cependant, Jean-François Duc veut écarter un passage en force. Avec l'accompagnement de la chambre d'agriculture, les six communes concernées par le projet d'AFP (La Rochette, La Croix-de-la-Rochette, La Chapelle-Blanche, Détrier, Villard-Sallet et La Trinité) pourront trouver sur leur territoire, des terres exploita-

bles, déterminer des secteurs et convoquer les propriétaires. Pour Jean-François Duc, « la forme reste à définir en trouvant un consensus entre la demande des agriculteurs et la position des propriétaires ». Une rencontre avec la délégation des propriétaires opposants a été programmée dès lundi 22 novembre.

Brigitte MAURAZ

Un regard sur... l'AFP de Montfort

FICHE D'IDENTITÉ

Commune concernée par l'AFP : Pomblière St Marcel (canton de Moutiers)

Date de création : 1998 pour une durée illimitée

Surface de l'AFP : 110 ha dont environ 1/4 est propriété communale.

L'AFP regroupe 2340 parcelles. La plus grande est de 102 975 Ca et la plus petite de 1 Ca.

Nbr de propriétaires : 90

Le plus petit propriétaire possède 14 Ca et le plus grand propriétaire possède 259 110 Ca.

Président : Gilles VIVET, depuis 2004. Originaire de Montfort, Gilles VIVET est aujourd'hui enseignant au lycée Agricole de la Motte Servolex.

Le site internet de l'AFP :

<http://afpmontfort73.pagesperso-orange.fr>

OBJECTIFS DE L'AFP :

Eviter l'abandon de certains secteurs, en assurant la gestion du périmètre regroupé de façon collective, conserver la vocation agricole et pastorale d'un périmètre, désenclaver le village, retrouver les prairies et aménager les secteurs pastoraux et accessoirement forestiers ou touristiques.

Aujourd'hui ces objectifs sont en bonne voie de réalisation.

TRAVAUX

L'Afp depuis années mènent des travaux d'amélioration foncière (dessouchage, défrichage,...) visant à faciliter l'entretien des parcelles par les exploitants.

En plus des chantiers menés à l'aide de financements, tout les ans des corvées sont réalisées par les propriétaires bénévoles.

EXPLOITANTS

L'AFP loue son territoire à 2 exploitations :

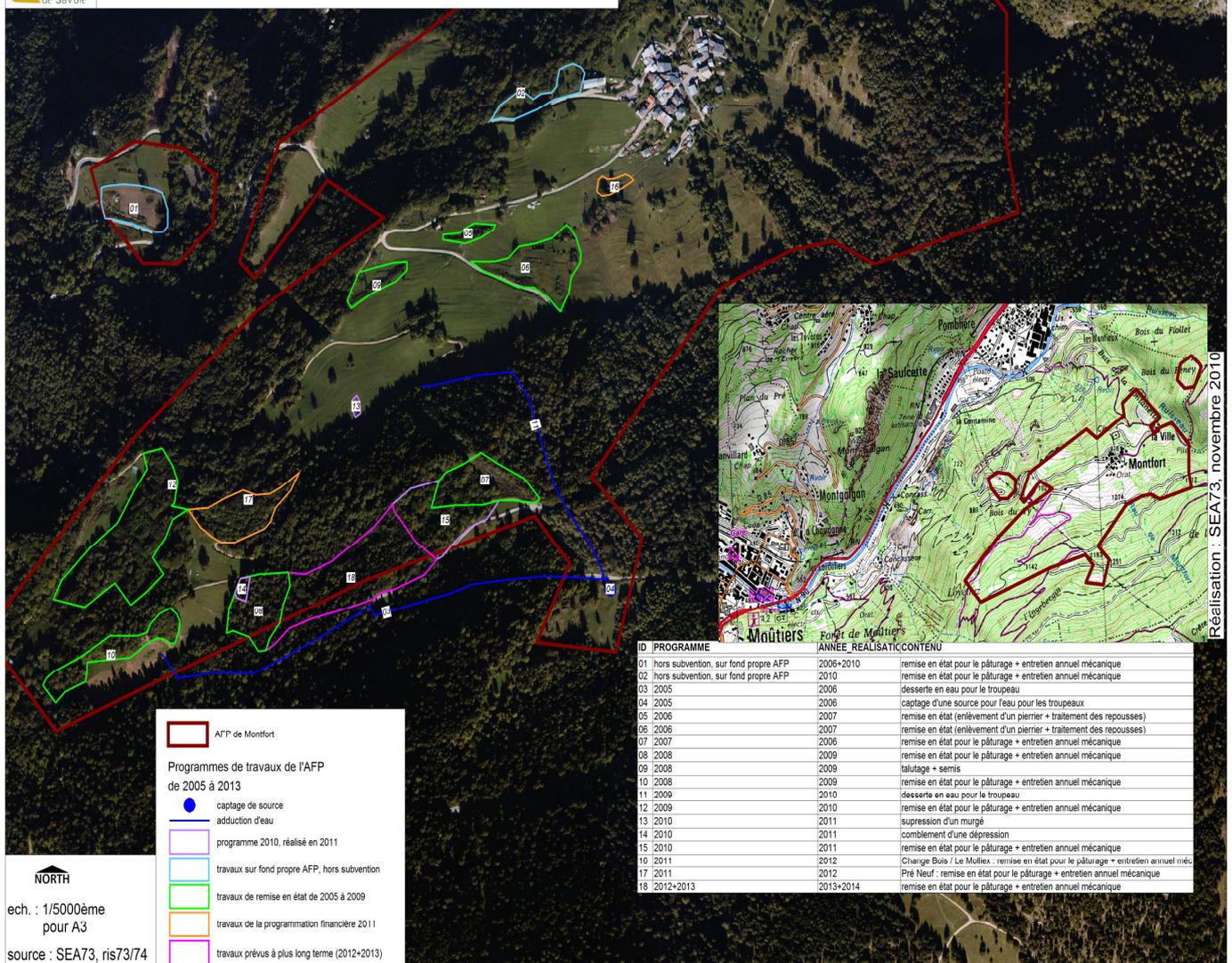
- une exploitation « La ferme de Montfort » (<http://www.fromages-chevre.com>) de 50 chèvres laitières avec fabrication.
- Une exploitation (GAEC du Frenolet) en vaches laitières située sur la commune voisine de Feissons/Salins et livrant son lait à la coopérative laitière de Moutiers.

COLLABORATION

La commune participe activement au fonctionnement de l'AFP en assumant certaines tâches administratives et/ou en co-finançant les travaux.



Les travaux déjà réalisés par l'AFP de Montfort et les programmes d'action futurs (2011, puis 2012 et 2013)



ID	PROGRAMME	ANNEE REALISAT	CONTENU
01	hors subvention, sur fond propre AFP	2006+2010	remise en état pour le pâturage + entretien annuel mécanique
02	hors subvention, sur fond propre AFP	2010	remise en état pour le pâturage + entretien annuel mécanique
03	2005	2006	desserte en eau pour le troupeau
04	2005	2006	captage d'une source pour l'eau pour les troupeaux
05	2006	2007	remise en état (enlèvement d'un pierrier + traitement des repousses)
06	2006	2007	remise en état (enlèvement d'un pierrier + traitement des repousses)
07	2007	2006	remise en état pour le pâturage + entretien annuel mécanique
08	2008	2009	remise en état pour le pâturage + entretien annuel mécanique
09	2008	2009	talutage + semis
10	2008	2009	remise en état pour le pâturage + entretien annuel mécanique
11	2009	2010	desserte en eau pour le troupeau
12	2009	2010	remise en état pour le pâturage + entretien annuel mécanique
13	2010	2011	suppression d'un murige
14	2010	2011	comblement d'une dépression
15	2010	2011	remise en état pour le pâturage + entretien annuel mécanique
16	2011	2012	Change Bois La Muioux: remise en état pour le pâturage + entretien annuel méca
17	2011	2012	Pré Neuf: remise en état pour le pâturage + entretien annuel mécanique
18	2012+2013	2013+2014	remise en état pour le pâturage + entretien annuel mécanique

Réalisation : SEA73, novembre 2010

Legend:

- AFP de Montfort (red outline)
- Programmes de travaux de l'AFP de 2005 à 2013
 - captage de source (blue dot)
 - adduction d'eau (blue line)
 - programme 2010, réalisé en 2011 (light blue outline)
 - travaux sur fond propre AFP, hors subvention (orange outline)
 - travaux de remise en état de 2005 à 2009 (green outline)
 - travaux de la programmation financière 2011 (yellow outline)
 - travaux prévus à plus long terme (2012+2013) (pink outline)

ech. : 1/5000ème pour A3
source : SEA73, ris73/74